

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 V. 363** Vœu relatif aux événements annulés dans le cadre de l'état d'urgence.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que les attentats barbares qui ont frappé aveuglément dans les rues de Paris le 13 novembre dernier nous ont bouleversés et que la douleur est encore très vive pour les familles, les proches, mais aussi pour tou-te-s les parisien-ne-s ;

Considérant la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions ;

Considérant la nécessité d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace ;

Considérant que l'élan de soutien international envers Paris et les parisien-ne-s nous a confortés dans notre détermination à ne pas céder à la terreur ;

Considérant la détermination sans failles de la Maire de Paris à porter et à défendre nos modes de vie, la culture, la mixité, la solidarité, l'innovation qui font l'identité et la richesse de notre ville et notre devoir, à nous, élu-e-s, citoyen-ne-s, entreprises de continuer à faire vivre les valeurs fondamentales de la République afin de renforcer la cohésion sociale ;

Considérant que les récents attentats ont eu pour conséquence, en accord avec les directives de la Préfecture de Police, l'annulation de plusieurs événements publics prévus notamment dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale, de la préparation de la 21e conférence des parties et que ces événements avaient justement pour vocation de créer du lien dans une période où l'unité des parisien-ne-s est une priorité de tou-te-s ;

Considérant qu'à l'heure où Paris souffre, la reprise des activités et de la vie dans nos quartiers est essentielle ;

Aussi sur proposition de Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

- les règles et principes permettant l'organisation dans des conditions de sécurité satisfaisantes d'événements et animations organisés par les Mairies ou en partenariat avec celles-ci pendant la période de l'Etat d'urgence soient précisés.
- l'ensemble des manifestations annulées depuis le 13 novembre 2015 pour des raisons de sécurité liées à l'état d'urgence soient reprogrammées au plus tard dans le courant du premier semestre 2016.